



## Comité Technique Local du 15 mai 2017

### Compte-Rendu

#### L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des PV des 07/04/2015, 28/04/2015 et 05/12/2016
2. Plan annuel de prévention (PAP) de la DDFIP pour 2017, pour information ;
3. Tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2016, pour information ;
4. Baromètre social 2016, pour information ;
5. Bilan de la formation professionnelle 2016, pour information ;
6. Questions diverses.

Concernant le point 1, **les représentants FO-DGFIP** ont dénoncé la nouvelle méthode par trop synthétique utilisée dans la rédaction des PV et annoncé qu'ils ne signeraient pas le PV du CTL du 4 octobre 2016 s'il restait en l'état. Deux lignes par point de l'ordre du jour et par organisation syndicale ne reflètent pas la teneur des débats qui sont souvent très denses. Cela ne reflète pas non plus la part prédominante occupée par **les représentants FO-DGFIP** sur tous les sujets traités et notamment les sujets techniques.

Le Président s'est retranché derrière un manque de temps pour la rédaction des comptes-rendus. **Les représentants FO-DGFIP** ne peuvent l'accepter. Le PV n'est pas un relevé de décision, et sans être un roman, il doit être suffisamment descriptif pour pouvoir s'y référer. Après la remise en cause des droits syndicaux accordés aux élus, c'est un nouveau coup de canif dans le dialogue social.

En deuxième point, était présenté le plan annuel de prévention (PAP). Soumis au vote lors du CHS-CT, il avait recueilli un vote défavorable. **Les représentants FO-DGFIP** ont profité pour dénoncer l'absence à ce CTL de l'assistante de prévention et le non remplacement à ce jour du médecin de prévention qui a fait valoir ses droits à la retraite en septembre dernier. Le responsable du pôle transverse a indiqué qu'il y avait un candidat, jeune médecin de 40 ans.

**Les représentants FO-DGFIP** ont fait observer l'absence de mise à jour des tableaux d'évacuation qui comportent pour certains des noms de collègues ayant quitté le service depuis plusieurs années. En ce qui concerne la prévention amiante, ils ont demandé si un recensement des sites concernés avait été fait. Ce recensement ayant été fait **les représentants FO-DGFIP** ont demandé à avoir communication de la liste. Ils ont par ailleurs insisté sur la nécessité d'appliquer les actions envisagées, citant ainsi les agents du service des domaines qui découvrent le matin en arrivant le transfert de leurs archives vivantes vers le bâtiment Gambetta. Ils y voient là une précipitation dans le déménagement qui va à l'encontre des actions recensées dans le PAP dans l'item "pression temporelle". Enfin, à propos du risque routier analysé dans le PAP, **les représentants FO-DGFIP** ont fait observer que le bilan de l'année 2016 pour l'équipe départementale de renfort réclamé par **FO** suite au changement de son mode de gestion faisait apparaître une augmentation du nombre de kilomètres globalement parcourus, ce qui statistiquement entraînait une augmentation du risque routier. La direction explique la démarche par une volonté de réduire le nombre de kilomètres pour certains, aux fins d'équité et par

le caractère conjoncturel des vacances de postes et de besoins en intérim. **FO-DGFiP** estime que le recours massif à l'EDR démontre à l'évidence un manque criant de personnel partout et prétend que cela constitue un accroissement des risques pour les agents mobiles. **FO-DGFiP** pointe enfin l'absence d'exercices d'évacuation sur 2017 alors que le mois de mai est largement entamé.

Les points 3 et 4 ont été examinés ensemble. **Les représentants FO-DGFiP** ont déploré que le tableau de bord de veille sociale ait été réduit à 5 items alors que depuis sa mise en place, plus de 20 items étaient analysés. Cette modification à l'initiative de la direction générale interdit désormais toute comparaison avec les années précédentes et réduit les possibilités d'analyse. La direction justifie ce changement par un souci de simplification et de lisibilité. Simplification assurément mais lisibilité..., il est permis d'en douter. **les représentants FO-DGFiP** rappellent que les items avaient été choisis en concertation avec les OS et déplorent également qu'aucune analyse des résultats ne soit produite par la direction comme les années passées. Ils demandent que les chiffres soient affinés par service. *(ce complément d'information a été donné par le responsable RH le 18 mai).*

Sur les éléments fournis, **les représentants FO-DGFiP** notent que la somme des volumes écrêtés et des jours mis dans le compte épargne temps représentent l'équivalent d'au moins 17 agents. 17 agents qui manquent dans les services et pour lesquels les collègues autofinancent le manque de personnel. Ils considèrent cela inadmissible.

Sur le baromètre social, la direction convient d'une aggravation des conditions de vie au travail, d'une charge de travail de plus en plus grande associée à une complexité croissante et à une forte problématique liée au facteur temps. Elle observe un assez net décrochage par rapport aux évolutions de la DGFiP et note que dans le Calvados on souffre plus qu'ailleurs. **Les représentants FO-DGFiP** mettent en avant le taux de participation à cette étude qui n'est que de 43%, taux qui démontre le peu d'intérêt que les collègues portent à ce type de questionnaire. Ils pointent certaines questions différentes sur des thèmes voisins qui devraient amener des réponses équivalentes et qui finalement rapportent des résultats contradictoires ou inquiétants. Ainsi, à la question "votre responsable direct est disponible quand on a besoin de lui", les réponses sont positives à 81%. Mais à la question "votre responsable direct vous apporte un soutien technique", il n'y a plus que 56% de réponses positives...

**Les représentants FO-DGFiP** notent par ailleurs que les agents vont plus facilement chercher des sources d'information vers les syndicats (57%) que vers la direction (31%).

Enfin 58 % des collègues estiment que leur motivation diminue. Ce taux très élevé interpelle notre directeur (On le serait à moins), qui espère que ce n'est pas dû à un mal être au travail...

Le Bilan de la formation professionnelle 2016 nous a été présenté de manière très détaillée par la responsable de la formation.

En questions diverses, **les représentants FO-DGFiP** ont notamment abordé le problème des effectifs attendus au pôle d'évaluation domaniale de Caen (PED) qui regroupe désormais le Calvados, la Manche et l'Orne. Alors que dix personnes étaient affectées sur la mission évaluation avant la réforme, et que le PED n'a été recalibré qu'à hauteur de 7 personnes, ils ont signalé que le projet de mouvement pour les inspecteurs faisait apparaître seulement 6 évaluateurs, l'évaluatrice de l'Orne qui souhaitait suivre sa mission ayant été écartée du projet. A l'étonnement fait suite la colère car le territoire de l'Orne devrait, si le projet demeure en l'état, être couvert par les évaluateurs du PED de Caen alors qu'une collègue formée et ayant la connaissance du terrain est écartée. **Les représentants FO-DGFiP** espèrent vivement que la DG n'a pas l'idée de lisser ses effectifs en recourant à des détachements en local pour subvenir aux besoins en personnel. Le directeur attend les résultats définitifs de la CAP nationale et reconnaît qu'en l'état cette situation engendrerait un surcoût en frais de déplacements. C'est certes vrai, mais est-ce le plus important ? **Les représentants FO-DGFiP** ont fait remonter le problème auprès de leurs représentants nationaux qui vont intervenir pour dénoncer cette situation et tenter d'obtenir le comblement des postes vacants à hauteur des calibrages présentés en comité technique local.

#### **Les représentants FO-DGFiP en CTL**

##### **TITULAIRES**

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

##### **SUPPLEANTS**

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

##### **EXPERT**

Sophie BERTHELOT

**N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.**